

CHAPITRE 15 - Les États-Unis et la question environnementale : tensions et contrastes

**Quels enjeux nationaux et internationaux la gestion de la question
environnementale aux États-Unis induit-elle ?**

Cours : Les États-Unis : un rapport spécifique à la nature et à l'environnement, des origines au début du XX^e siècle (p. 358-359)

Quels sont les fondements historiques du rapport des États-Unis à la nature et à l'environnement ?

I - Un rapport à la nature intimement lié à l'histoire de la conquête du territoire

A. Une nature contraignante à dominer

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les premiers colons qui débarquent sur la côte Est rencontrent une nature réputée sauvage. Ils sont confrontés à d'immenses forêts peu transformées par les Amérindiens. Cette expérience fondamentale de la nature sauvage, la wilderness, a marqué durablement le rapport des Américains à une nature initialement perçue comme une menace.

Durant trois siècles, les colons cherchent à conquérir et dominer cette nature contraignante. Ils sont motivés par une conception religieuse puritaine qui voit en l'Amérique l'opportunité d'un nouveau paradis terrestre. La conquête du territoire consiste à transformer cette nature en terre de richesse et d'abondance. Ils se lancent dans d'importantes opérations de déforestation et d'assèchement des marais afin de transformer l'espace de la wilderness en terres exploitables.

B. Une nature à exploiter

La nature est essentiellement perçue dans sa dimension productive. L'immensité du territoire semble garantir des ressources naturelles illimitées et encourage une exploitation prédatrice, qui culmine au début de l'ère industrielle dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Les forêts fournissent le bois de construction utile à l'essor des villes ; l'extraction intensive des ressources du sous-sol (charbon, fer...) alimente l'essor industriel.

La rapide détérioration des milieux naturels accompagne la progression des pionniers sur tout le territoire. La conquête agricole des Grandes Plaines conduit au massacre et à la disparition des grands troupeaux de bisons. À l'est, les paysages sont défigurés par l'expansion rapide des exploitations minières. Les grandes forêts de l'Ouest sont massivement détruites : en 1900, il ne reste que 81 millions d'hectares sur les 800 millions que comptait la forêt à l'arrivée des Européens.

C. L'émergence d'une vision idéalisée de la nature

Au XIX^e siècle, certains aventuriers, intellectuels et artistes sont séduits par la wilderness. Ils célèbrent dans leurs récits et leurs œuvres la dimension romantique, esthétique et spirituelle de la nature. Ralph W. Emerson (1803-1882) et Henry D. Thoreau (1817-1862) sont les chefs de file du transcendantalisme, mouvement littéraire et philosophique qui exalte la nature comme une œuvre divine.

D'autres voient dans cette nature un élément constitutif de l'identité nationale. L'historien Frederick Turner (1861-1932) relie la wilderness aux valeurs fondatrices de la nation : à l'épreuve de cette nature, les pionniers se seraient forgé les qualités d'indépendance, de liberté, de courage et de persévérance propres à l'esprit américain.

II - La naissance d'un mouvement précurseur pour la protection des espaces naturels

A L'émergence précoce d'une conscience écologique

Au XIX^e siècle, la population éduquée des villes développe un nouveau rapport à la nature. Elle exprime le besoin de conserver un contact avec la wilderness dans un cadre récréatif et éducatif. Dès les années 1830, elle fait entendre sa volonté de protéger certains sites naturels. Elle obtient en 1864 la création d'un premier parc naturel destiné au public à Yosemite en Californie.

La fin du XIX^e siècle marque un tournant. Avec la fin de la conquête de l'Ouest, les États-Unis prennent conscience de la finitude de ressources naturelles auparavant considérées comme inépuisables. La nature apparaît dès lors comme un patrimoine fragile qu'il faut préserver. Dans ce contexte, deux courants écologistes voient le jour.

B. Préservation ou conservation ?

La préservation, incarnée par l'écrivain John Muir, vise à préserver la wilderness de toute influence humaine. Muir milite pour la sauvegarde des paysages de Yosemite. Il est le fondateur du Sierra Club, la plus ancienne des grandes organisations environnementales (San Francisco, 1892). Il inspire encore de nombreux mouvements écologistes aux États-Unis et dans le monde.

La conservation prône l'usage avisé des ressources naturelles (wise use). Il ne s'agit pas de préserver la nature pour elle-même, mais en tant que réservoir de ressources pour l'homme. Cette position plus modérée est défendue par l'ingénieur forestier Gifford Pinchot. Formé en France à l'École nationale des Eaux et Forêts de Nancy, il réclame une gestion raisonnée et publique des forêts contre les intérêts privés afin de garantir leur renouvellement.

C. Des mesures pionnières en faveur de la protection de la nature

Le premier parc national au monde est créé à Yellowstone par le Congrès américain en 1872. L'initiative a depuis été reprise partout dans le monde. Les États-Unis comptent aujourd'hui 61 parcs nationaux sur une superficie totale de 210 000 km² (2,2 % du pays). Depuis 1916, ils sont gérés à l'échelle fédérale par le National Park Service (NPS). La loi stipule que son rôle est de les préserver de toute exploitation utilitaire tout en permettant au public d'y avoir accès pour ses loisirs : ils accueillent aujourd'hui 400 millions de visiteurs par an.

Au début du XX^e siècle, le président Theodore Roosevelt fait de la protection de l'environnement une cause nationale. À l'écoute de Muir, il crée cinq nouveaux parcs nationaux (Glacier, Crater Lake...). Il crée avec Pinchot le National Forest Service (1905) qui défend une vision plus utilitaire de la nature et fait classer 675 000 km² de forêt sous statut fédéral. Sa présidence (1901-1909) marque un tournant dans l'histoire environnementale du pays qui dépasse alors sa conception purement productiviste de la nature.

Cours : Les États-Unis aux XX^e et XXI^e siècles : les paradoxes de la politique environnementale

Pourquoi la politique environnementale aux États-Unis génère-t-elle des tensions à toutes les échelles ?

I - De la protection de la nature à la protection de l'environnement

A. Le renouveau écologiste au XX^e siècle

Dans la première moitié du XX^e siècle, guerres et crise relèguent les questions environnementales au second plan. La préservation de la nature continue cependant à mobiliser une élite urbaine au sein d'associations comme la Wilderness Society fondée par Aldo Leopold (1935). Leur nombre d'adhérents et la fréquentation des parcs nationaux s'intensifient à la fin des années 1950 avec l'avènement de la société de loisirs et de consommation.

Les dégradations environnementales sont de plus en plus visibles. Le Dust Bowl ravage les Grandes Plaines dans les années 1930. Des pollutions majeures et très médiatisées touchent le pays : en 1969, la Californie subit une marée noire sans précédent ; Cleveland voit sa rivière Cuyahoga s'enflammer à cause des rejets toxiques des usines environnantes. Le pays prend alors conscience de l'urgence écologique.

B Le droit à un environnement salubre

Dans les années 1960, Rachel Carson fait figure de lanceuse d'alerte. Son livre *Silent Spring* (1962) dénonce la nocivité des pesticides utilisés dans l'agriculture.

L'environnementalisme se structure. Le 22 avril 1970, lors du premier Earth Day, 20 millions d'Étatsuniens interpellent les dirigeants sur la question environnementale. Le président Nixon (1969-1974) s'engage sur « un droit fondamental à un environnement sans pollution » et crée l'EPA en 1971.

Les États-Unis adoptent une solide réglementation environnementale. Une loi sur la qualité de l'air est votée dès 1963 (Clean Air Act). De nombreuses autres suivent dans les années 1970. Certaines se soucient de la santé publique (Federal Pesticide Act de 1972, Clean Water Act de 1977, etc.), d'autres de la gestion du patrimoine naturel (Coastal Protection Act, loi « littoral » de 1972). Ces lois placent le pays à l'avant-garde de l'écologie et demeurent des références au niveau mondial.

II - Protéger l'environnement : une question qui divise

A. Des forces de blocage

Malgré ces lois, les Américains ne renoncent pas à un mode de vie néfaste pour l'environnement. L'American way of life, qui repose sur la consommation de masse, est gaspilleur de ressources (eau, espace...), énergivore, extrêmement dépendant des énergies fossiles et génère une quantité massive de déchets et de pollutions.

Dès les années 1980, les milieux industriels s'opposent activement à la législation environnementale. Ils y voient un frein au développement économique. Ils s'appuient sur des États et des citoyens de l'Amérique rurale ou industrielle plus soucieux de la situation économique que de l'écologie.

B. Le désengagement de l'État fédéral depuis les années 1980

La montée des courants anti-écologistes freine la politique environnementale fédérale.

Les puissants lobbies pétroliers et charbonniers obtiennent un assouplissement des réglementations dès la présidence Reagan (1981-1989). Ils s'attaquent aux fondements scientifiques de l'alerte environnementale, notamment aux travaux du GIEC : un « scepticisme environnemental » s'affirme.

L'administration fédérale tend alors à nier le réchauffement climatique. En 2001, le pays se retire du protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En 2017, le président Trump, ouvertement climato sceptique, annonce le retrait des États-Unis de l'Accord de Paris sur le climat. Au niveau international, la politique environnementale américaine repose sur une défense sans concession des intérêts nationaux.

III - Des acteurs divers à la pointe du combat pour l'environnement

A. L'engagement des États et des métropoles

Depuis 1980, l'action des États compense en partie la faiblesse de l'engagement écologique de l'État fédéral. Certains complètent la législation fédérale par une réglementation interne plus contraignante. En 2006, la Californie décide par exemple de respecter le protocole de Kyoto et impose des sanctions financières aux industriels qui ne respectent pas cet engagement. En 2017, dix États (Virginie, Californie...) s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre conformément à l'Accord de Paris.

Les grandes métropoles agissent aussi en faveur de l'environnement. New York ou San Francisco sont des laboratoires d'expérimentation et d'innovation du développement durable. Elles adoptent des politiques écologiques actives (green politics) en matière de transport, de gestion des déchets ou de consommation d'énergie et cherchent des solutions au niveau local.

B. Des acteurs privés activement mobilisés

Les ONG environnementales américaines jouent un rôle essentiel à tous les échelons. Les plus puissantes comme The Nature Conservancy sont très actives à Washington et dans les instances internationales où elles forment un puissant « lobby vert » grâce à leurs experts (scientifiques, juristes...). D'autres groupes écologistes, les grassroots, privilégient l'action locale.

Soucieuses de leur image et de leur rentabilité, les multinationales américaines s'engagent aussi pour l'environnement. Elles investissent pour accélérer la transition énergétique et réduire leur impact environnemental. Cependant, leur action s'apparente parfois à du greenwashing.

Jalon : L'environnement aux États-Unis depuis le XIX^e siècle (p. 362-363-364-365)

Doc 1 p. 362 : Les fondements historiques

Le premier contact avec le Nouveau Monde constitue un choc pour les colons européens qui ne sont pas préparés à affronter une nature sauvage. L'apparente hostilité de la wilderness les pousse à redoubler d'efforts pour la dompter (en explorant, déboisant, asséchant) puis la domestiquer (en cultivant, clôturant, irriguant). [...] Par ailleurs, les colons prennent rapidement conscience de l'immensité du territoire nord-américain, et considèrent alors la wilderness comme un réservoir illimité de richesses au service du rêve américain. Dans le Sud, les grandes terres fertiles se couvrent de monoculture de coton ou de tabac, tandis qu'à l'Est ont lieu d'importantes manœuvres de déforestation et d'assèchements de zones marécageuses. Les Grandes Plaines centrales sont vidées de leurs troupeaux de bisons pour organiser élevage et agriculture intensive et les forêts de l'Ouest fournissent le bois de construction. L'extraction des ressources du sous-sol contribue à l'essor des grandes industries de l'époque.

Frédéric Leriche (dir.), Les États-Unis. Géographie d'une grande
puissance, Armand Colin, 2016.

Doc 5 p. 363 : La conservation en tant que devoir national

C'est du vandalisme que de détruire ou de permettre la destruction de ce qui est beau dans la nature, qu'il s'agisse d'une falaise, d'une forêt, d'un mammifère ou d'un oiseau. Ici aux États-Unis, nous transformons nos rivières et nos ruisseaux en égouts et en décharges, nous polluons l'air, nous détruisons nos forêts et exterminons nos poissons, les oiseaux et les mammifères – sans parler de ces paysages charmants rendus vulgaires par des publicités hideuses [...]. Nous sommes devenus grands grâce à l'utilisation prodigue de nos ressources naturelles et nous avons de justes raisons d'être fiers de notre croissance matérielle. Mais le temps est venu d'envisager sérieusement ce qui arrivera quand nos forêts auront disparu, quand le charbon, le fer, le pétrole et le gaz seront épuisés, quand les sols auront été davantage appauvris et lessivés vers les cours d'eau, polluant les rivières, dénudant les champs et faisant obstacle à la navigation. Ces questions ne concernent pas seulement le siècle prochain ou la génération suivante. Le propre des hommes réellement civilisés est la prévoyance. Nous devons, en tant que nation, faire preuve de prévoyance pour l'avenir de cette nation ; et si nous n'exerçons pas cette prévoyance, l'avenir sera sombre.

Theodore Roosevelt, discours devant la Conférence sur la conservation
des ressources naturelles, 13 mai 1908.

Doc 8 p. 365 : L'action de l'État de New York

Face à Donald Trump et à sa volonté de remettre en avant l'industrie du charbon aux États-Unis, l'État de New York (19,5 millions d'habitants) vient de voter un texte majeur pour lutter contre le réchauffement climatique. L'assemblée de l'État a ainsi approuvé de justesse un projet de loi nommé « Climate and Communities Protection Act » mettant en place différentes mesures pour faire de New York un État sans émissions polluantes. La législation prévoit notamment de réduire de 85 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990, et de faire de New York un État « zéro carbone », tout cela avant 2050 [...]. L'enjeu paraît encore plus considérable lorsque l'on sait que la ville n'a réussi à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre que de 8 % entre 1990 et 2015 d'après le New York Times. Les défenseurs de la loi peuvent cependant faire valoir qu'aujourd'hui, 60 % de l'énergie produite par New York repose sur un mélange d'énergie hydroélectrique et nucléaire, et ne dépend donc déjà plus du carbone. En outre, pour atteindre les 100 % requis, l'État de New York compte sur une solution déjà existante : les énergies renouvelables, notamment l'hydroélectricité et l'énergie solaire, déjà bien implantées dans la région [...]. New York est le sixième État américain à adopter un objectif d'électricité « propre » (après Hawaï, la Californie, le Nouveau-Mexique, le Nevada et Washington).

Capucine Delattre, « New York veut baisser de 85 % ses émissions polluantes », Le Figaro.fr, 21 juin 2019.

Jalon : Les États-Unis et l'environnement à l'échelle internationale (p. 366-367)

Doc 1 p. 366 : Les États-Unis et le réchauffement climatique

Récemment devancés par la Chine, les États-Unis ont longtemps été le plus gros émetteur mondial de gaz à effet de serre. Leur part dans les émissions mondiales était de 36 % quand les négociations pour une convention climat ont commencé en 1990. [...] À ce jour, les Américains continuent d'afficher des émissions par tête parmi les plus hautes des pays industrialisés. Il n'est donc guère surprenant qu'observateurs et négociateurs aient toujours considéré ce pays comme un acteur incontournable de toute solution au problème climatique. [...] Les scientifiques américains ont été déterminants dans la mise à l'agenda du problème au niveau international. Les États-Unis sont la première puissance scientifique dans le monde depuis la Seconde Guerre mondiale et la science américaine domine dans quasiment toutes les disciplines. À quelques exceptions près, les premiers rapports d'expertise sur le changement climatique ont tous été américains et les scientifiques américains ont joué un rôle déterminant dans la mise en place des programmes globaux de recherche sur l'atmosphère et les changements climatiques. Les États-Unis sont donc le pays des lanceurs d'alerte en même temps que la puissance récalcitrante des négociations climatiques.

Stefan C. Aykut et Amy Dahan, Gouverner le climat ? 20 ans de négociations internationales, Presses de Sciences Po, 2015.

Doc 3 p. 367 : Le président Donald Trump annonce le retrait de l'Accord de Paris sur le climat

Afin de remplir mon devoir solennel de protéger l'Amérique et ses citoyens, les États-Unis vont se retirer de l'Accord de Paris sur le climat. Mais nous allons relancer les négociations pour, soit reprendre l'Accord de Paris, soit trouver un accord entièrement nouveau qui permettrait aux États-Unis de protéger ses industries, ses emplois et ses contribuables [...].

Le respect des termes de l'Accord de Paris et les restrictions qu'il impose aux États-Unis nous coûteront 2,7 millions d'emplois d'ici 2025 d'après l'Institut américain de recherche économique. Cela contribuera [...] à décimer des industries américaines vitales dont dépendent d'innombrables communautés à travers tout le pays [...].

Je ne peux pas, en conscience, accepter un accord punitif contre notre pays, pourtant leader dans la protection de l'environnement, mais qui n'impose rien aux principaux pollueurs, la Chine par exemple [...].

Le retrait de l'Accord de Paris est dans l'intérêt économique des États-Unis et n'aura pas d'impact important sur le climat. Sous notre gouvernement, les États-Unis continueront à être le pays le plus propre et le plus respectueux de l'environnement tout en ne supprimant pas d'emplois.

Discours de Donald Trump, président des États-Unis, Washington, 1^{er} juin
2017.

Points de vue Grand Oral : Pétrole et gaz de schiste aux États-Unis : miracle économique ou enfer écologique ? (p. 368-369)

Doc 2 p. 368 : Les États-Unis vers leur indépendance énergétique ?

La révolution du schiste démarrée il y a une dizaine d'années n'en finit pas de bouleverser la planète énergie. Dès 2020, les États-Unis vont devenir exportateurs nets de produits énergétiques, a annoncé il y a quelques jours l'Energy Information Administration. Les exportations de pétrole, de gaz et de charbon seront supérieures aux importations, pour la première fois depuis 1953. Les États-Unis sont devenus exportateurs nets de gaz en 2017. Pour le pétrole et les liquides associés, ce sera le cas en 2020. [...] Dès 2025, la production américaine d'or noir dépasserait celle de la Russie et de l'Arabie saoudite combinées [...]. [...] Le pays investit massivement dans des gazoducs, pour exporter vers le Mexique et le Canada, et dans des usines de liquéfaction au Texas et en Louisiane, pour acheminer du gaz naturel liquéfié par navire vers l'Europe ou l'Asie. [...] Cette moindre dépendance extérieure présente des avantages de taille. Elle réduit le déficit commercial et élargit les marges de manœuvre diplomatiques de Washington vis-à-vis de pays clés comme l'Arabie saoudite.

Vincent Collen, « Les États-Unis vont gagner leur indépendance énergétique », Les Echos, 2019, p. 18.

Doc 3 p. 369 : Les risques environnementaux liés à la fracturation hydraulique

En premier lieu, le prélèvement de volumes d'eau aussi importants peut constituer une menace pour l'approvisionnement en eau potable, en termes de quantité disponible comme de qualité. En second lieu, un déversement ou une fuite de liquide de fracturation peut entraîner une contamination des eaux de surface et souterraines [...]. Depuis peu, de nombreux témoignages laissent penser que la « fracturation provoque des séismes ». En règle générale, les secousses sont provoquées par l'injection dans des puits profonds des eaux usées à éliminer. Ainsi, d'après l'association Seismological Society of America, le nombre de séismes recensés dans le Centre et l'Est des États-Unis a sensiblement augmenté ces dernières années, et cette hausse coïncide avec l'augmentation du recours à la fracturation et à l'injection des eaux usées dans des puits au Colorado, dans l'Oklahoma, au Texas, dans l'Arkansas et dans l'Ohio [...]. Enfin, la fracturation hydraulique peut également être une source de pollution lumineuse et sonore à cause des opérations de forage, des pompes et des véhicules.

Renee Cho, « La fracturation hydraulique aux États-Unis », Revue française des affaires sociales, janv-fév. 2012.

Révisions : Les États-Unis et la question environnementale (p. 370)

SYNTHÈSE

I - Une nature entre exploitation et protection

Les États-Unis ont hérité de la conquête de leur territoire un rapport ambivalent à la nature. Du XVII^e au XIX^e siècle, il s'agit de maîtriser une nature contraignante au prix d'une transformation profonde des milieux (déboisements, assèchement des marais...). Parallèlement, au XIX^e siècle, naît une certaine fascination pour la wilderness qu'il faut préserver.

Depuis le XIX^e siècle, l'exploitation intensive des ressources naturelles est l'un des fondements économiques du pays. Aujourd'hui, le mode de vie américain est encore très énergivore. Le pays est le 2^e pays émetteur de gaz à effet de serre au monde. L'exploitation du pétrole et gaz de schiste, qui garantit l'autosuffisance énergétique du pays, s'effectue au prix de dégradations environnementales sévères.

II - Un pays à l'avant-garde de la question environnementale

Une conscience écologique émerge dès la fin du XIX^e siècle. Sous l'influence de penseurs et philosophes (Thoreau, Muir...), le pays s'engage dans une politique de protection de la nature par la création d'aires protégées (parc national de Yellowstone en 1872). Au début du XX^e siècle, le président Théodore Roosevelt incarne un État devenu soucieux de la préservation de la nature et de la conservation des ressources naturelles.

Les années 1970 marquent un autre temps fort de la politique environnementale. Suite à des catastrophes de grande ampleur (Dust Bowl) et aux alertes lancées par des scientifiques (Rachel Carson), le pays prend conscience de la dégradation extrême de l'environnement et des risques associés. L'opinion publique se mobilise et l'environnementalisme se structure. Le pays vote une série de grandes lois sur la protection de l'environnement (Clean Air Act, Clean Water Act...).

III - Des tensions à l'échelle nationale et internationale

Depuis la fin du XX^e siècle, le débat sur la question environnementale est devenu conflictuel dans le pays. L'État fédéral, influencé par des lobbies industriels et un courant climato-sceptique, limite sa politique environnementale. Certains États fédérés (Californie, Oregon...) et de grandes métropoles (New-York, San Francisco...) s'engagent au contraire activement dans des politiques écologiques.

Le pays est un acteur majeur de la question environnementale à l'échelle internationale. De nombreux penseurs, scientifiques ou ONG américains sont à la tête de mouvements environnementalistes. Mais l'État fédéral constitue une force de blocage sur les négociations climatiques internationales (retrait de l'Accord de Paris sur le climat en 2019), et les multinationales américaines sont souvent critiquées pour leur rôle dans la dégradation de l'environnement.